

Ouverture de l'appel à projets de la Fondation L'Oréal en faveur des soins de beauté et de bien-être gratuits en milieu social et médical

Du 3 février au 4 mars 2021

Formulaire de candidature :

<https://fondationloreal.com/posts/appele-a-projets-beauty-for-a-better-life/fr>

Madame, Monsieur,

La Fondation L'Oréal, vous informe du lancement de son appel à projets *Beauty For a Better Life* 2021 destiné à aider des structures à but non lucratif agissant dans le **domaine social ou médical** à développer des **projets de beauté inclusive**.

Convaincue du rôle bénéfique que peuvent jouer les soins de beauté et de bien-être dans l'accompagnement des personnes fragilisées, la Fondation L'Oréal agit et lance l'appel à projets *Beauty For a Better Life** 2021, ouvert aux projets de socio-esthétique et/ou de socio-coiffure destinés aux personnes fragilisées physiquement, psychologiquement ou socialement.

Cette année, des dotations allant de **5 000€ à 20 000€** seront remises aux structures lauréates. Durant un an, les lauréat.e.s bénéficieront d'un **accompagnement personnalisé** avec des experts du CODES pour la socio-esthétique et de la SOCO Academy pour la socio-coiffure pour les aider dans la mise en place ou le développement de leur projet.

Les dossiers de candidature doivent être déposés **avant le 4 mars 2021 - 23h59** via le formulaire en ligne sur la page web suivante : <https://www.projets-fondation-loreal.com/fr/>

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cet appel à projet aux structures et associations de votre réseau qui pourraient être intéressées.

Informations importantes :

→ Calendrier

Du 3 février au 4 mars 2021	Dépôt des dossiers sur la plateforme
Du 5 mars au jeudi 5 mai 2021	Instruction des dossiers
6 mai 2021	Annonce des structures lauréates
10 juin 2021	Remise des prix

→ Critères d'éligibilité :

- Être une structure éligible au mécénat (1), exerçant une activité d'intérêt général à but non lucratif dont la gestion est désintéressée, et ne fonctionnant pas au bénéfice d'un cercle restreint de personnes : associations à but non lucratif ou d'intérêt général, fédérations ou réseaux associatifs, fondations et fonds de dotation, collectivités, établissements publics ou structures émanant de la puissance publique
- Agir sur le territoire français (métropole et outre-mer)
- Justifier d'au moins 2 ans d'existence ;
- Identifier au moins 30 bénéficiaires du projet ;
- Inscrire les soins de beauté et de bien-être comme une discipline d'accompagnement vers le mieux-être
- Proposer de mettre en place à destination de publics fragilisés des séances gratuites de socio-esthétique animées par un(e) socio-esthéticien(ne) diplômé(e) ou pérenniser un projet de socio-esthétique, et/ou mettre en place/pérenniser des séances gratuites de socio-coiffure animées par un(e) professionnel(le) diplômé(e) ;
- Ne pas avoir gagné un appel à projet de la Fondation l'Oréal en 2019 ou en 2020.

(1) D'après les conditions posées par l'article 200 et 238bis du Code Général des Impôts

Ne sont pas éligibles:

- Les projets individuels;
- Les structures dont la mission est à caractère politique ou confessionnel ;
- Les projets à caractère lucratif, promotionnel ou publicitaire.

Pour toute questions ou information supplémentaire merci de contacter Emma SPRENG : emma.spreng@loreal.fr ou Kaouther ADIMI : kaouther.adimi@loreal.fr



****La Beauté pour une vie meilleure***